



# HUBERDEAU

## BULLETIN MUNICIPAL

Avril 2020

HUBERDEAU



Les services administratifs, le service d'urbanisme et les travaux public sont maintenus. Par contre, l'hôtel-de-ville est fermé au public pour une période indéterminée.

Les citoyens sont invités à communiquer avec la Municipalité par téléphone ou par courriel. Vos messages seront redirigés au département concerné.

(819) 681-3377, poste 5700  
info@municipalite.huberdeau.qc.ca

Étant donné la pandémie (COVID-19) la séance du conseil municipal du 14 avril prochain se fera par téléconférence, donc à huis clos.

## ON SE PROTÈGE!



Jetez vos mouchoirs



Lavez vos mains

Gardez vos distances



1 à 2 mètres



Québec.ca/coronavirus

Sans frais : 1 877 644-4545

Votre gouvernement

Québec



Les ABRIS TEMPORAIRES devront bientôt être démontés et remisés ( incluant la toile et la structure ). Après la fonte des neiges, une tournée du territoire sera réalisée.

**HUBERDEAU**



COVID-19



## PLAN D'ACTION DE LA MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU FACE À LA COVID-19

### Inscription au système d'appel d'urgence

Dans un premier temps la Municipalité d'Huberdeau souhaite rappeler à ses citoyens qu'il est d'une importance primordiale que ses citoyens prennent le temps de s'inscrire à son système d'appel d'urgence via son site web, et ce afin de s'assurer d'être contactés en cas d'urgence.

### Les 70 ans et + contactés

Suite à la recommandation du gouvernement du Québec d'un isolement volontaire des personnes âgées de 70 ans et plus et dans un souci d'assurer la sécurité et le bien-être de nos aînés, la Municipalité de Huberdeau, a contacté l'ensemble de ses résidents de 70 ans et plus afin de les informer des services offerts (livraison d'épicerie, etc.)

De plus si vous êtes un résident de 70 ans et plus et que vous n'avez pas été contacté par la Municipalité de Huberdeau, nous vous invitons à nous rejoindre le (819) 681-3377, poste 5700 et nous laisser un message (avec vos coordonnées) afin que nous puissions vous ajouter à notre liste.

Deuxièmement la Municipalité d'Huberdeau souhaite aviser la population que la MRC des Laurentides via son site web: [www.mrclaurentides.qc.ca](http://www.mrclaurentides.qc.ca) a mise en place différentes informations qui seront répondre à vos interrogations et vous diriger vers les ressources disponibles.

### Service de livraison, aide alimentaire et bénévolat

Un service de livraison pour l'épicerie est disponible afin de desservir les citoyens de 70 ans et plus et ceux en quarantaine et dans l'incapacité de faire leur épicerie, un service d'aide alimentaire pour les personnes en difficulté est également offert par Bouffe laurentienne les personnes désirant obtenir plus d'information doivent communiquer avec Monsieur Gilles Brazeau au (819) 326-9327.

La Municipalité est également à la recherche de bénévoles qui sont intéressés à assumer certaines tâches dans l'organisation municipale de sécurité civile. Nous vous invitons à nous rejoindre via le poste téléphonique 819-681-3377 poste 5701, ou par courriel [dq@municipalite.huberdeau.qc.ca](mailto:dq@municipalite.huberdeau.qc.ca) pour plus de renseignements.



# MA BIBLIOTHÈQUE

Comme vous le savez déjà votre bibliothèque municipale est fermée. Ce qui signifie que toutes les activités qui se déroulent normalement en ses lieux ont été annulées. Nous vous aviserons quand nos services reprendront mais pour le moment le Ministère de la Culture et des Communications nous avise que les bibliothèques seront fermées jusqu'au 1er mai.

Par conséquent, le service de prêts entre bibliothèques est suspendu. En ce qui concerne vos prêts, nous allons modifier la date de retour de tous les prêts présentement en circulation et dont la date de retour était prévue entre le 13 mars et le 13 avril 2020. **La nouvelle date de retour sera le 1<sup>er</sup> mai 2020.** Pour les documents qui étaient déjà en retard le 13 mars, il n'y aura pas d'accumulation de frais de retard, et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2020. Si la date de fermeture est prolongée après le 1<sup>er</sup> mai, nous pourrions ajuster de nouveau la date de retour.

Profitez de cette période de confinement pour lire. Lire pendant 10 minutes réduirait le stress de 60%, diminuerait la fréquence cardiaque, soulagerait la tension musculaire et favoriserait le sommeil. Ces bienfaits ne sont pas négligeables!

Suivez nous sur notre page Facebook et dites vous que ça va bien aller et que nous avons bien hâte de vous revoir!

L'équipe de votre bibliothèque.



## COVID-19

### LIVRAISON GRATUITE MÉDICAMENTS ET NOURRITURE

*(Pour les personnes de 70 et plus, en quarantaine  
ou ayant des problèmes de santé)*

Le **Marché Richelieu** d'Huberdeau peut vous venir en aide en préparant votre épicerie. Celle-ci vous sera livrée à la maison gratuitement. Communiquer avec Annick au (819) 687-3123

Les **pharmacies** de la région offrent aussi la livraison gratuite de vos médicaments et autres produits de pharmacie.

N'hésitez pas à utiliser leurs services !



### TRAVAUX PRÉVUS EN 2020 ?

Vous avez un projet de construction, de rénovation ou autre pour 2020 ?  
Communiquez avec le service de l'urbanisme de la Municipalité afin que l'on puisse vous guider dans la réalisation de votre projet.

**(819) 681-3377, poste 5702**



## NOTE IMPORTANTE !

Parce que nous avons à cœur de préserver la santé et la sécurité des enfants et de nos employés, nous n'hésiterions pas à suivre les recommandations des instances gouvernementales si les impondérables du COVID-19 se poursuivaient jusqu'à cette date.

Afin de vous rassurer, nous souhaitons vous informer des modifications apportées exceptionnellement à notre politique de remboursement.

**En cas de fermeture obligatoire, l'acompte de réservation, habituellement non remboursable ou créditable, serait transféré à 100% dans votre dossier pour la saison estivale 2021, avec une période d'inscription prioritaire avant les nouveaux clients, et tous les autres frais payés seraient remboursés sans aucune pénalité.**

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout autre renseignement.



# CAMP DES DÉBROUILLARDS

## AVENTURIERS DE JOUR

Du 29 juin 2020 au 14 août 2020 (7 semaines)  
La période d'inscription sera du 30 mars au 30 avril 2020

### PROCÉDURE POUR L'INSCRIPTION DES ENFANTS

Les parents rempliront le formulaire d'inscription en ligne sur notre site Internet au [www.campdesdebrouillards.com](http://www.campdesdebrouillards.com) et acquitteront la facture en 1 ou 4 versements.

### TARIF

Le total des coûts demandés est de 925 \$ + taxes applicables.

### SERVICE DE GARDE

(frais supplémentaires)  
7h30 à 9h et 16h à 18h, du lundi au vendredi  
Frais : 295\$ + taxes applicables par enfant pour les 7 semaines

### LES ACTIVITÉS OFFERTES

Épique thématique, divers ateliers scientifiques spécialisés, parcours d'hébertisme aérien, tyrolienne, kayak, jeux d'eau, sentier de la nature, chasse aux écrevisses, grands jeux élaborés, et tellement plus!

\* Inscription du  
30 mars au 30  
avril 2020 !



Informations : 1-877-749-CAMP  
[info@campdesdebrouillards.com](mailto:info@campdesdebrouillards.com)

\*Minimum de participants requis 20, maximum de 25 participants. Certaines conditions s'appliquent. Une ou des activités peuvent changer exceptionnellement sans préavis.

## Une petite fleur pour une grande cause

En avril, à l'occasion de la campagne de la jonquille, les Canadiennes et les Canadiens s'unissent pour soutenir et honorer les personnes touchées par le cancer. Or, cette année, la COVID-19 est venue bouleverser notre monde comme jamais auparavant et cette belle campagne n'y échappe pas.

Pour la toute première fois, dans le but d'assurer la sécurité de ceux et celles qui utilisent nos services, nous suspendons toutes nos activités de collecte de fonds en personne. Cette situation entraînera assurément une baisse importante des dons que nous recevons, et les personnes vivant avec le cancer en sentiront les effets directs.

Les personnes touchées par le cancer sont parmi les plus vulnérables de la société en raison de leur système immunitaire affaibli. Leurs soins et leur bien-être constituent notre priorité.

Faite un don en ligne au [www.cancer.ca](http://www.cancer.ca)  
ou par téléphone au 1-888-939-3333



Société  
canadienne  
du cancer

Josée Boudreault  
Porte-parole

HUBERDEAU



Le conseil municipal d'Huberdeau, via la résolution 53-20 du 10 mars 2020, décrète que le mois d'avril est le Mois de la Jonquille.

Le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.



## QUE FAIRE LORS D'UNE INONDATION?

Chaque année, des citoyens d'Huberdeau doivent se préparer aux risques d'inondation puisque leur propriété est construite dans une zone inondable. Lors d'une inondation, l'eau peut monter brusquement. Ne vous laissez pas surprendre et prenez les précautions qui s'imposent.



### AVANT UNE INONDATION

- Prévoyez un endroit, chez un parent ou un ami, où il vous serait possible de vous réfugier.
- Suivez les nouvelles télévisées et sur Internet. Assurez-vous d'avoir une radio à piles qui fonctionne, ainsi que des piles de rechange pour pouvoir suivre les directives diffusées par votre station locale (CIME-FM 101.3).
- Fermer les appareils de chauffage du sous-sol fonctionnant soit à l'électricité, au gaz naturel, à l'huile ou au gaz propane. Contactez votre fournisseur au besoin.
- S'il y a un risque imminent d'inondation, coupez complètement l'alimentation en électricité de votre demeure. Ne tentez pas de couper l'alimentation s'il y a de l'eau à proximité de l'entrée électrique.
- Enlevez les cuvettes des toilettes et bouchez les tuyaux d'écoulement ainsi que le drain de plancher du sous-sol au moyen de bouchons de bois.
- Calfeutrer le pourtour des fenêtres du sous-sol et le bas des portes du rez-de-chaussée.
- Déménagez vos meubles et effets personnels à l'étage supérieur.
- Mettez en lieu sûr les produits tels que pesticides, solvants et autres produits chimiques, car s'ils sont mélangés à l'eau, ceux-ci peuvent contaminer votre maison et sont dangereux pour votre santé.

### PENDANT UNE INONDATION

- Écoutez la radio locale pour savoir quelles régions sont touchées et quelles routes sont sécuritaires, ainsi que pour savoir où vous rendre et quoi faire si l'équipe d'urgence locale vous demande de quitter votre foyer.
- Gardez votre trousse de survie à portée de main.

### EN CAS D'ÉVACUATION

- Quittez votre maison lorsque les responsables locaux des opérations d'urgence vous avisent de le faire. Ignorez un tel avertissement pourrait mettre en danger votre sécurité, celle de votre famille et celle des équipes de secours qui pourraient être appelées à vous venir en aide.
- Empruntez les parcours indiqués par les responsables. Ne prenez pas de raccourcis et ne tentez pas de franchir les routes inondées avec votre voiture ou à pieds. Vous pourriez être emporté par le courant.
- Apportez votre trousse de survie.
- Prenez les dispositions nécessaires pour vos animaux de compagnies.
- Si vous quittez votre maison, communiquez avec la Municipalité au (819) 681-3377, poste 5700 mentionnant à quel moment vous avez quitté et pour quel endroit. Laissez aussi vos coordonnées pour être rejoint facilement.

Pour plus d'informations : [www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca)

### TROUSSE DE SURVIE DE BASE

Préparez une trousse de survie contenant notamment de la nourriture non périssable, de l'eau et vos médicaments essentiels, le tout dans un contenant facile à transporter et :

- Une radio et une lampe de poche à piles avec piles de rechange.
- Vêtements chauds et bottes imperméables.
  - Couvertures.
  - Articles de toilettes.
- Pièces d'identité de chaque membre de votre famille.
- Trousse de premiers soins.

**HUBERDEAU**



COVID-19



## **La Municipalité annonce des mesures d'assouplissement concernant le paiement des taxes municipales**

Le conseil municipal, conscient de la situation économique actuelle due à la pandémie du COVID-19, se réunira le 7 avril prochain en séance extraordinaire pour adopter des mesures d'assouplissement relativement au paiement des taxes municipales.

Lors de cette séance, un avis de motion sera donné, annonçant l'adoption à une prochaine séance du conseil d'un règlement visant à décréter que le taux d'intérêt ainsi que le taux de pénalité dû au retard de paiement des trois premiers versements de taxes et créances impayées pour l'année 2020 seront fixés à 0%, et ce jusqu'au 15 juin 2020.

Aussi les personnes ayant déjà transmis des chèques et désirant voir ceux-ci encaissés selon une nouvelle échéance sont invités à communiquer avec le service de taxation pour convenir des modalités.

Soyez assurés que le conseil municipal de même que le personnel travaillent fort pour mettre en place toutes les mesures utiles pour accompagner les citoyens en cette période de crise. Si la situation devait perdurer, le conseil municipal pourrait reconsidérer sa décision.

Évelyne Charbonneau, mairesse.

